

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DORMEX®

Numéro d'enregistrement : si disponible, indiqué au chap. 3

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 2EF0-C0N6-900Y-69PV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produits agricoles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Alzchem Trostberg GmbH
Dr.-Albert-Frank-Str. 32
83308 Trostberg, Germany

Téléphone : +49 8621 86-3351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776
Alzchem Trostberg GmbH, Fire Brigade

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 3 H301: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H312: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H301 Toxique en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021



P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée

Possibilité de réactions violentes et exothermiques avec les acides, les bases et à des températures au-dessus de 40°C.

La consommation d'alcool augmente les effets toxiques.

L'absorption par voie orale peut provoquer de violents troubles de la circulation et/ou du système nerveux central.

Absorption par la peau possible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse contenant du cyanamide

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
cyanamide, carbamonitril	420-04-2 206-992-3 615-013-00-2 01-2119429091-49-0000	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1; H314 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 (glande thyroïde.) Aquatic Chronic 3; H412	49 - 51
acide orthophosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24-XXXX	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	< 2

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
En cas d'exposition ou e cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
Après absorbtion de grandes quantités de substance:
Prendre immédiatement contact avec un médecin ou un centre d'information sur les poisons et suivre les conseils donnés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Retirer les lentilles de contact si cela est facilement possible.
Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Boire 1 ou 2 verres d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.
Si la victime est consciente et un médecin n'est pas à disposition immédiate, provoquer le vomissement. Tenir la tête de la victime en dessous des hanches pour éviter l'aspiration de la vomissure.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Erythème
Baisse de la tension artérielle
pouls accéléré,
Nausée
sensation de brûlure,
mal de tête
Irritation des muqueuses
après la consommation de quantités importantes, une dépression circulatoire jusqu'à la perte de connaissance est possible
- Risques : Attention, les boissons alcoolisées interagissent avec le cyanamide.
Des symptômes similaires à un flush sont possibles (troubles respiratoires, visage rubicond).

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Les symptômes d'interaction disparaissent rapidement et sont généralement bénins.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traitement symptomatique.
Après ingestion de petites quantités, administrer du charbon actif (médicinal), du sulfate de sodium et faire boire abondamment.
Après ingestion de grandes quantités, contrôler la circulation, si nécessaire rincer l'estomac, avec protection contre l'aspiration et en tenant compte de l'effet irritant sur les muqueuses.
En cas d'irritations de la peau, appliquer des préparations corticoïdes en usage externe.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Le produit lui-même ne brûle pas. (Le produit contient eau).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.

Information supplémentaire : Les contenants peuvent accumuler de la pression s'ils sont exposés à la chaleur (incendie). Refroidir avec de l'eau pulvérisée.
Risque d'éclatement du récipient fermé en cas de surchauffe.
Ne pas contaminer l'eau superficielle.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Assurer une ventilation adéquate.

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Endiguer le produit renversé.
Supprimer la cause de la fuite si la sécurité individuelle n'est pas en danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber avec des matériaux liant les liquides, par ex.: de la sciure de bois, du sable, un liant universel
Mettre dans des récipients hermétiques.
Élimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.
Ne pas utiliser de système de nettoyage à haute pression pour éviter la formation d'aérosol.
Enlever les résidus par rinçage à grande eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Le produit ne sera manipulé que strictement enfermé dans un installation et transformé chimiquement.
Seulement pour l'usage professionnel.
Éviter la formation d'aérosols.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Observer les règles habituellement applicables à la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles. Éviter des températures supérieures à 35 °C. Ne pas concentrer le produit par évaporation. Danger de décomposition violente.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Éviter absolument un contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne consommez pas de boissons alcoolisées avant, pendant et 24 heures après le travail avec ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con- : Éviter une exposition directe au soleil. Tenir sous clé.

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

teneurs

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des acides et des bases.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée : < 20 °C

Matériel d'emballage : Matière appropriée: polyéthylène, Polypropylène, émail, Acier austénitique

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cyanamide, carbamonitril	420-04-2	TWA	0,58 ppm 1 mg/m ³	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	0,58 ppm 1 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			
acide orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	2 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	0,2 ppm 1 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
		VLCT (VLE)	0,5 ppm 2 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cyanamide, carba-	Salarié	Inhalation	Long terme - effets	0,35 mg/m ³

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

monitril			systemiques	
	Salarié	dermique	Long terme - effets systemiques	0,48 mg/kg
acide orthophosphorique	Utilisation industrielle	Inhalation	Long terme - effets systemiques	10,7 mg/m3
	Utilisation industrielle	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Population en général	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,57 mg/m3
	Population en général	Inhalation	Long terme - effets locaux	
	Population en général	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,1 mg/kg de poids corporel/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cyanamide, carbamonitril	Eau douce	0,01 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Eau - dégagement temporaire	0,032 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,04 mg/l
	Sédiment eau de mer	0,004 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	88 mg/l
	Sol	0,1515 mg/l
acide orthophosphorique	Oral (intoxication secondaire)	0,5 mg/kg
Remarques:	pas nécessaire (pas classifié)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril® Velours (732)

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Longueur des gants : Gants de protection allant jusqu'aux coudes

Directive : DIN EN 374

Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection résistant aux produits chimiques type 3, EN 14605:2005, par ex. ProChem® I C bottes en caoutchouc (EN 13832)

Protection respiratoire : En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.
Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre combiné ABEK

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Filtre approprié: B, couleur d'identification gris.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	solution aqueuse
Couleur	:	bleu
Odeur	:	inodore
Point/intervalle de fusion	:	-15 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
pH	:	3,9 - 4,9 (20 °C) Concentration: 50 %
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	0,931 mm ² /s (20 °C) Méthode: OECD 114
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	complètement miscible (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -0,72
Pression de vapeur	:	0,005 hPa (20 °C) cyanamide
Densité relative	:	donnée non disponible
Densité	:	env. 1,06 gcm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	:	donnée non disponible

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

Substances auto-
échauffantes : donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : 0,11 mm/a
N'exerce pas d'action corrosive sur l'acier.

0,06 mm/a
N'exerce pas d'action corrosive sur l'aluminium.

Sensibilité aux chocs : donnée non disponible

Conductivité : env. 12 mS/cm à 10 °C

Tension superficielle : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est livré stabilisé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction violente et exothermique.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : températures > 35 °C
Éviter une exposition directe au soleil.
Ne pas concentrer le produit par évaporation. Danger de dé-
composition violente.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des acides et des bases
matières combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
voir section 5

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Nocif par contact cutané.

Composants:

cyanamide, carbamonitril:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, Mâle/femelle): relatif à 100% la matière active 142 mg/kg
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.
Remarques: IUCLID

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (rat): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Substance d'essai: 50 % cyanamide (en solution aqueuse)
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: concentration maximale dans le test: pas d'animaux décédés.
IUCLID

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): relatif à 100% la matière active 848 mg/kg
Evaluation: Toxique par contact cutané.
Remarques: IUCLID

acide orthophosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : 300 - 2000 mg/kg
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.
Remarques: Bibliographie, IUCLID

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (rat): 850 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: Bibliographie, IUCLID

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2740 mg/kg

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

née Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: Bibliographie, IUCLID

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Modèle de peau humaine
Durée d'exposition : 0,05 - 1 h
Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Provoque des brûlures.
Remarques : IUCLID

Composants:

cyanamide, carbamonitрил:

Espèce : Lapin
Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE
Résultat : Provoque des brûlures.
Remarques : IUCLID

acide orthophosphorique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Remarques : Bibliographie, IUCLID

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Evaluation : Provoque des lésions oculaires graves.

Composants:

cyanamide, carbamonitрил:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Remarques : En raison du résultat des tests "caustique" lors d'un test d'irritation aigu de la peau, il a été renoncé à un test de compatibilité avec les muqueuses (oeil).

acide orthophosphorique:

Evaluation : Provoque des lésions oculaires graves.
Remarques : Bibliographie, IUCLID

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Evaluation : Peut provoquer une allergie cutanée.

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Composants:

cyanamide, carbamonitril:

Type de Test : essai de maximalisation
Espèce : cochon d'Inde
Résultat : Sensibilisant
Remarques : IUCLID

acide orthophosphorique:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques : (littérature)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

cyanamide, carbamonitril:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Remarques: IUCLID

acide orthophosphorique:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

cyanamide, carbamonitril:

Cancérogénicité - Evaluation : Susceptible de provoquer le cancer.
Remarques: IUCLID

acide orthophosphorique:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Composants:

cyanamide, carbamonitрил:

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- Evaluation

Remarques: IUCLID

acide orthophosphorique:

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

cyanamide, carbamonitрил:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acide orthophosphorique:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : Bibliographie, IUCLID

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

cyanamide, carbamonitрил:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

acide orthophosphorique:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : Bibliographie, IUCLID

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Toxicité par aspiration

Composants:

acide orthophosphorique:

donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : La consommation d'alcool accroît les effets toxiques.

Composants:

cyanamide, carbamonitrite:

Informations générales : Interactions avec l'alcool éthylique.
La consommation d'alcool augmente les effets toxiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OECD 204
Remarques: IUCLID

NOEC (Oncorhynchus mykiss): 7,4 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OECD 204
Remarques: IUCLID

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD 202 partie 1
Remarques: IUCLID

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (selenastrum capricornutum): 27,5 mg/l
Point final: taux de croissance
Durée d'exposition: 90 h
Méthode: OCDE 201
Remarques: IUCLID

Toxicité pour les microorganismes : EC 10 (Pseudomonas putida): 314 mg/l
Remarques: IUCLID

Toxicité pour les organismes : DL50: env. 100 µg/insecte

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

terrestres

Espèce: Abeilles à miel

Substance d'essai: Produit de composition comparable

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

cyanamide, carbamonitrite:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): relatif à 100% la matière active 90 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: IUCLID

NOEC (Oncorhynchus mykiss): relatif à 100% la matière active 3,7 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Remarques: IUCLID

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): relatif à 100% la matière active 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: IUCLID

NOEC (Daphnia magna): relatif à 100% la matière active 0,1044 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Remarques: IUCLID

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (selenastrum capricornutum): relatif à 100% la matière active 13,5 mg/l
Point final: taux de croissance
Durée d'exposition: 90 h
Remarques: IUCLID

Toxicité pour les microorganismes : EC 10 (Pseudomonas putida): relatif à 100% la matière active 157 mg/l
Remarques: IUCLID

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: env. 100 µg/insecte
Espèce: Abeilles à miel
Substance d'essai: solution à 50 %

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acide orthophosphorique:

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus): 3 - 3,25 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Bibliographie, IUCLID
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Bibliographie, IUCLID
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Desmodesmus subspicatus): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Bibliographie, IUCLID
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Bibliographie, IUCLID

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable sous les conditions environnementales.

Composants:

cyanamide, carbamonitrite:

- Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Biodégradation: > 99 %
Méthode: (CO₂; essai Sturm modifié / OCDE 301 B)
Substance d'essai: solution à 50 %
Remarques: Facilement biodégradable.
- Résultat: dégradé rapidement
Méthode: Test eau-sédiment.
Substance d'essai: solution à 50 %
Remarques: Biodégradable dans le sol (sédiments).

acide orthophosphorique:

- Biodégradabilité : Remarques: Le produit inorganique ne peut pas être éliminé de l'eau par un procédé d'épuration biologique. Test non réalisable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Composants:

cyanamide, carbamonitril:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,72
Remarques: (mesuré)

acide orthophosphorique:

Bioaccumulation : Remarques: donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : Remarques: Mobile dans les sols
timents environnementaux

Composants:

cyanamide, carbamonitril:

Répartition entre les compar- : Adsorption/Sol
timents environnementaux : Milieu: Sol
Koc: < 6,81

Remarques: Mobile dans les sols
IUCLID

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une ap-
préciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas
été effectuée.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours
plémentaire d'eau eau souterraine les égouts.

Composants:

cyanamide, carbamonitril:

Information écologique sup- : Sous des conditions acides (pH < 4), le produit hydrolyse en
plémentaire de l'urée facilement biodégradable.

acide orthophosphorique:

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Information écologique supplémentaire : Le produit peut nuire aux organismes aquatiques par modification du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 2922

RID : UN 2922

IMDG : UN 2922

IATA : UN 2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
(cont. Cyanamide)

RID : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
(cont. Cyanamide)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
(cont. Cyanamide)

IATA : Corrosive liquid, toxic, n.o.s.
(cont. Cyanamide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8

RID : 8

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

Remarques : Isoler des denrées alimentaires, des produits d'alimentation pour animaux

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du danger : 86
Étiquettes : 8 (6.1)
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du danger : 86
Étiquettes : 8 (6.1)

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)
EmS Code : F-A, S-B
Remarques : Clear of living quarters.
Isoler des denrées alimentaires, des produits d'alimentation pour animaux

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive, Toxic
Remarques : ERG-Code 8P
Isoler des denrées alimentaires, des produits d'alimentation pour animaux

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive, Toxic
Remarques : ERG-Code 8P

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Keep separate from foodstuffs, luxury foods, feedstuffs

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit, car l'utilisation de la substance est déjà réglementée dans le cadre des prescriptions juridiques plus spécifiques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Repr.	: Toxicité pour la reproduction

DORMEX®

Version 6.5 / FR

Date de révision: 08.07.2021

spécification: 132506

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

DORMEX®

Version 6.5 / FR

spécification: 132506

Date de la première version publiée:

Date de révision: 08.07.2021

N° du matériau:

08.07.2021

Date d'impression: 19.11.2021

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR